

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 14 mars 2022, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller	visioconférence
Monsieur	Georges Jean,	conseiller	visioconférence
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller	visioconférence
Monsieur	Keven Tremblay,	conseiller	visioconférence
Madame	Marie Mercier,	conseillère	visioconférence
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller	visioconférence

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Julien Normand, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Un citoyen, M. Normand Bissonnette, qui assiste à la visioconférence.

**2022-03-048
7229**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 36 et vérifie le quorum.



2022-03-049
7230

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2022-03-050
7230

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tels quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 février 2022.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2022-03-051
7230

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 28 février 2022.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 070 m³, moyenne : 74 m³/jr

Secteur Les Buissons : 5 240 m³, moyenne: 187 m³/jr

Station de recherche : non disponible

Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de février 2022.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 16 février 2022

Il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2022-03-052
7230

CORRESPONDANCE

Reçue :

Expédiée :

* Me Hugo Bussières, notaire -22-02-15- Envoi de la résolution numéro 2022-02-037 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes le mandate afin de préparer les documents nécessaires pour officialiser l'adjudication du lot 4 918 663 du cadastre du Québec lors de la vente d'immeuble pour taxes, le 6 octobre 2020.

* Mme Marie-Soleil Vigneault, directrice générale, C.R.S.P.B. de la Côte-Nord -22-02-18- Envoi de la résolution numéro 2022-02-039 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes nomme Mme Marie Mercier, représentante de la bibliothèque de Pointe-aux-Outardes affiliée au C.R.S.B.P. de la Côte-Nord.

* M. Jean-Philippe L. Messier -22-02-15- Envoi de la résolution numéro 2022-02-044 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte l'offre d'accompagnement de Mu Conseils dans la réflexion et la planification stratégique globale pour l'ensemble des services de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier et résolu à

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donnée les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question.

2022-03-053
7231

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2022-03-14

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2022-03-054
7231

RÉPARATION – PORTE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la porte du garage municipal ne peut plus ouvrir car elle n'est plus opérationnelle, à la suite du bris des ressorts lors d'une fermeture manuelle;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts de Portes et fenêtres Boily & associés inc. pour les pièces pour la réparation et la main-d'œuvre pour réaliser la réparation de la porte du garage municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Portes et Fenêtres Boily & associés inc. pour la réparation à faire sur la porte du garage municipal, et ce au coût de 5 532,60 \$, taxes incluses.

Il est également résolu que le coût des travaux soit pris dans le surplus accumulé.

2022-03-055
7231

TRAVAUX DÉGEL D'EAU – ÉDIFICE MUNICIPAL SERGE-BOUCHARD

CONSIDÉRANT le gel de l'eau à l'édifice municipal Serge-Bouchard depuis le 7 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de dégel ont été fait par Plomberie Chauffage O'Max inc. sans réussite ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de dégel ont été fait par Sani-Manic inc. sans réussite;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation près de la conduite principal devront être réalisés afin d'essayer le dégel en sens inverse et de trouver et résoudre le problème;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

D'entériner les travaux :

Plomberie Chauffage O'Max inc.
Dégel d'eau (2 Jours, plus un essai électrique)
6 101,69 \$

Sani-Manic Côte-Nord
Dégel d'eau avec camion pression et camion vacuum (2 jours)
6 795,00 \$

Et d'autoriser des travaux de dégel et d'excavation pour un montant de
15 000,00 \$

Pour un total de 27 896,69 \$, plus taxes.

Il est également résolu qu'un montant de 25 000 \$ pour ces travaux soit pris dans le surplus accumulé.

2022-03-056
7232

**VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DU SYSTÈME DE FILTRATION –
STATION DE POMPAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QU' une vérification de la performance et un entretien du système de filtration doivent être effectués à la station de pompage de Pointe-aux-Outardes, afin de s'assurer de son bon fonctionnement avant de continuer dans le projet de reconstruction et d'agrandissement du bâtiment ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Magnor pour effectuer les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la compagnie Magnor à réaliser les travaux de vérification et d'entretien au système de filtration à la station de pompage de Pointe-aux-Outardes, au coût de 11 373,40 \$, plus taxes.

2022-03-057
7232

DÉCOMPTE PROGRESSIF #9 – RECHARGE DE PLAGE

CONSIDÉRANT la demande de paiement #9 pour les travaux terminés au 8 mars 2022 concernant les travaux de recharge de plage située à l'est du quai ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer, incluant la libération de la retenue de 5 % et une retenue de 5 % du coût des travaux, est de 210 214,74 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE M. Dominique Lachance, ingénieur, Fédération québécoise des municipalités, recommande le paiement selon les travaux terminés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au paiement de la demande de paiement # 9 de Jean Fournier inc., pour les travaux terminés au 8 mars 2022 concernant les travaux de recharge de plage située à l'est du quai. Le montant à payer, avec une retenue de 5 % du coût des travaux, est de 210 214,74 \$, taxes incluses.

Les coûts seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.
Nous devons recevoir un montant du ministère de la Sécurité publique afin de procéder au paiement.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2022-03-058
7233

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL – COVID-19

CONSIDÉRANT les assouplissements maintenant en vigueur en lien avec la pandémie du coronavirus (COVID-19), le bureau administratif de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes sera réouvert au public en date du 15 mars 2022, en respectant les mesures sanitaires adéquates ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le bureau administratif de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes sera réouvert au public en date du 15 mars 2022, en respectant les mesures sanitaires adéquates.

2022-03-059
7233

FORMATION – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de Mme Roxanne Marin en janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QU' il est important qu'elle participe à une formation concernant le cycle du rôle d'évaluation d'une durée de 2 heures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'inscrire Mme Roxanne Marin, adjointe administrative, à la formation web de PG Solutions «Cycle du rôle d'évaluation», qui présentera une vue d'ensemble du processus de confection et de tenue à jour du rôle d'évaluation foncière municipale, selon les éléments ou étapes prévues par les lois et règlements qui régissent cette discipline, le 29 mars prochain, au coût de 200 \$, plus taxes.

2022-03-060
7233

FORMATION WEB – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par la conseillère Marie Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à assister à la formation web de l'ADMQ : « (PL64) Adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels – nouvelles obligations à venir », qui aura lieu le 17 mars prochain, au coût de 125 \$, plus les taxes.

2022-03-061
7233

CONGRÈS 2022 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à assister au congrès 2022 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2022, à Québec, au coût de 539 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2022-03-062
7233

LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU' à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

2022-03-063
7234

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Jean-François Gauthier au titre de maire suppléant pour la période du 15 mars au 9 mai 2022.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2022-03-064
7235

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-03-065
7235

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 10.



MAIRE



DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



MAIRE